



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.  
 ▲ PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. PEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 janvier 1843.

La chambre des pairs a consommé, dans sa séance du 25 janvier, son vote sur le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. Après avoir fait bon marché dans les séances précédentes de l'honneur et de la dignité nationale, si gravement compromis par ces traités sur le droit de visite qui livrent l'indépendance de notre pavillon et nos intérêts commerciaux à l'insolente merci des Anglais, elle ne s'est pas montrée moins empressée à sacrifier la politique industrielle et commerciale du pays aux spéculations des agioteurs et des tripoteurs d'actions qui ont la prétention d'exploiter sans concurrence la production et la consommation nationales, et qui, il y a deux mois à peine, ont fait entendre contre le projet d'union douanière entre la France et la Belgique tant de creuses déclamations, tant de puériles et ridicules lamentations.

La chambre des pairs ne veut pas de l'union douanière; dans la paragraphe relatif à cette grave et importante question, elle a clairement formulé son sentiment et ses répugnances pour tout ce qui peut relever la France de l'abaissement où l'ont plongée les hommes d'état qui nous gouvernent depuis douze ans. Ce paragraphe porte :

« Dans les mesures qui modifieraient la législation sous laquelle notre industrie a jusqu'ici prospéré, nous recommandons à la prudence de votre gouvernement le respect dû aux intérêts existants. »

Le sujet n'a pas été sérieusement examiné, et le paragraphe a été voté sans qu'un seul orateur ait élevé la voix pour défendre le projet que la conjuration des bornes a fait rentrer humblement dans les cartons ministériels. Cependant, malgré ce dédain pour de grands intérêts, malgré le déplorable abandon qui a pesé au Luxembourg sur un acte aussi important pour l'avenir de la civilisation industrielle que celui de l'union douanière franco-belge, le simulacre de discussion auquel il a donné lieu a laissé tomber de la tribune des aveux qu'il est utile de consigner.

Ainsi, M. le comte Beugnot, en examinant la question du point de vue industriel et commercial, a établi, par des chiffres empruntés aux états officiels de douanes pour l'année 1841, que notre industrie linière n'avait aucun trouble à redouter de la concurrence belge. L'importation des fils belges, dans l'état actuel des rapports commerciaux, s'est élevée pour 1841 à 29 millions, et la France à elle seule en a reçu 22 millions ou les cinq sixièmes.

Nos tissus de laine, mérinos, mousselines de laine, étoffes de laine et coton, a dit en poursuivant M. Beugnot, n'ont en Europe aucune concurrence à redouter. Nos draps fins recueilleraient d'incontestables avantages de l'union; nos draps du Midi, qui seuls pourraient avoir à en souffrir, soutiennent dans le Levant la concurrence avec les draps belges. — Nous nous rappelons à ce sujet qu'en 1837, lorsque les manufacturiers d'Elbeuf et de Louviers réclamaient le maintien de la prohibition des draps belges, les fabricants de Verviers demandaient en même temps la conservation du tarif qui proscribit les draps français. — Toutes ces terreurs de l'industrie, comme du reste l'a fait observer l'honorable orateur, ont leurs principales sources dans un régime qui a pour résultat de l'engourdir, de l'énervier et de lui ôter toute confiance en elle-même. L'union ferait cesser l'énorme contrebande des produits anglais, dont la concurrence peut seule gêner notre industrie cotonnière sur le marché belge. Nos vins et nos soieries y sont intéressés, nos articles de Paris également.

La concurrence belge pourrait seule jeter quelque trouble dans notre métallurgie. Nos fers au bois et au procédé mixte peuvent la supporter avantageusement, car, M. Charles Dupin en a fait lui-même l'aveu, nous préférons aux fers au bois de Belgique les fers de Suède, que cette nation fabrique mieux et nous donne à

meilleur marché. Tout le dommage qui pourrait être causé à notre métallurgie française se trouverait seulement concentré sur les 52,000 tonnes de fers à la houille de notre production annuelle.

Voilà les aveux que M. le comte Beugnot a laissés tomber de la tribune, et il n'a combattu l'union douanière franco-belge que du point de vue politique, c'est-à-dire des traités qui ont fait de la Belgique une puissance neutre. L'étranger, a-t-il dit, ne consentirait pas plus à voir les douaniers français à Anvers que la France ne consentirait à souffrir les douaniers prussiens aux portes de Lille.

Il ne faut pas y regarder de bien près pour reconnaître que cette prétention que les traités interdisent à la Belgique de s'unir commercialement à la France est une idée anglaise. La neutralité belge est une véritable utopie, impossible à réaliser pour une nation de quatre millions d'hommes. Qu'un coup de canon soit tiré en Europe, et cette neutralité aura cessé d'exister. Les politiques les moins habiles le comprennent parfaitement.

MM. Ferrier et Charles Dupin, qui ont pris la parole après M. Beugnot, ont défendu le système protecteur et prohibitif. M. Dupin n'a voulu voir dans le projet d'union douanière franco-belge qu'une menée de spéculateurs en faillite; il est venu affirmer sérieusement devant la chambre des pairs que les produits français étaient menacés par une association « aventureuse, audacieuse, insatiable », jouissant d'un capital de soixante et quelques millions, s'élevaient à deux milliards. C'est en ces termes ridicules qu'il a réduit la question, et vraiment il n'y a rien à répondre à de semblables billevesées.

Ainsi, la chambre des pairs veut qu'une législation barbare d'origine, conservée de nos jours pour des situations exceptionnelles et transitoires, soit immobilisée, que l'industrie nationale continue à vivre en serre chaude, et que nous épousions sans retour le régime odieux qui a réduit en moins de trente ans le peuple anglais à la dernière des misères. La majorité de la chambre des députés professe, on le sait, les mêmes doctrines économiques, et elle mettra aussi sans doute son veto sur le projet d'union.

« L'organisation actuelle des douanes, a dit M. Blanqui aîné (Dictionnaire du Commerce), a vécu plus qu'elle ne devait vivre; elle ne rapporte pas au fisc en proportion de ce qu'elle coûte aux contribuables; elle frappe l'industrie dans sa source quand elle taxe les matières premières; elle détruit le commerce en prohibant les produits manufacturés; elle écrase l'agriculture en lui faisant payer fort cher la majeure partie des objets qui lui sont nécessaires; elle entretient par la contrebande une école permanente de fraude et d'immoralité. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois qu'avant vingt ans d'ici ce vieil édifice de ruse, de haine et de fiscalité aura disparu devant la raison éclairée des nations. »

Les prévisions du savant qui professe officiellement l'économie politique ne s'accompliront que quand les nations seront véritablement représentées.

La chambre des députés, dans sa séance du 27, a commencé à discuter son projet d'adresse; elle a entendu M. de Beaumont qui a parlé contre le droit de visite. Notre correspondance ne nous apporte qu'une partie du discours de M. de Carné. Il paraît positif que le ministère ne combattrait pas le paragraphe relatif au droit de visite introduit dans l'adresse par la commission, et que M. Guizot sera bien moins tranchant devant la chambre élective que devant la pairie.

Nous aurons donc maintenant, pour certaines questions, des théories ministérielles à l'usage de la chambre haute et des théories adaptées aux exigences de la chambre élective. Ce sera vraiment fort digne et fort capable d'ajouter à la considération du ministère.

Paris, le 27 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Courrier français* nous apprend ce matin que le cabinet est divisé sur la question de savoir s'il doit ou s'il ne doit pas accepter la phrase que la commission de l'adresse a introduite dans son projet sur la question du droit de visite; il assure que plusieurs membres sont d'avis de repousser cette phrase et de se montrer ainsi conséquents avec ce que l'on fait à la chambre des pairs, que d'autres, au contraire, conseillent de l'accepter et considéreraient comme une imprudence de se mettre en opposition avec une commission dans laquelle on ne comptait à peu près que des amis dévoués.

Nous ne savons, en vérité, où le *Courrier français* va chercher ses nouvelles; nous ne savons qui a pu lui dire que les ministres n'étaient pas d'accord entre eux; mais ce que nous pouvons dire, c'est que le cabinet acceptera la phrase du projet d'adresse. Il fera, à cet égard, ce qu'il a déjà fait l'année dernière pour l'amendement de M. Jacques Lefebvre: il aura l'air très-malheureux d'être obligé de subir le vote de la chambre; mais, en prenant cette attitude, il échappera à un vote plus significatif, et il ne demande pas autre chose.

— M. Molé a été au nombre des soixante-sept pairs qui ont voté pour l'adoption de l'amendement de M. de Turgot. C'est dans son cabinet qu'avaient été préparés les deux discours de MM. de Ségur-Lamoignon et Camille Périer, et il leur avait donné toute son approbation. S'il n'a pas pris part au débat, c'est qu'il avait annoncé par avance sa résolution de ne pas monter à la tribune, à moins qu'il n'y fût forcé par quelque allusion de M. Guizot qui aurait pu faire dégénérer la question en question personnelle. Or, on a pu remarquer avec quel soin M. le ministre des affaires étrangères s'est abstenu de tout ce qui pouvait ressembler à une provocation.

— M. le ministre des finances vient de faire distribuer aux chambres, avec l'exposé des motifs et le texte du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1842, 1843, et exercices clos, des états contenant le tableau des crédits supplémentaires et extraordinaires et des crédits annulés de chacun des exercices 1842 et 1843, le tableau des allocations et des annulations de crédits pour les travaux extraordinaires, le tableau des crédits supplémentaires accordés en augmentation des restes à payer des exercices clos, les tableaux récapitulatifs des crédits demandés; des explications, par ministère, sur les divers crédits demandés pour les exercices 1842 et 1843; divers documents et développements; enfin le texte des ordonnances royales qui ont ouvert des crédits sur les exercices 1842 et 1843, et en augmentation des restes à payer des exercices clos.

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 janvier 1843.

Les fonds anglais étant arrivés avec une assez forte baisse, la rente a fléchi dès les premières opérations.

Avant l'ouverture, elle a été offerte à 79 60, et le premier cours du parquet a été 79 60.

Après l'ouverture, la rente a été demandée au parquet à 79 65. On a même fait dans la coulisse à 79 65 et 67 1/2.

A l'approche de trois heures a commencé une baisse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et la rente est restée offerte à 79 55 au parquet et à 79 52 1/2 dans la coulisse.

Le bruit a couru que l'Espagne avait refusé la satisfaction demandée par la France.

Cinq pour cent . . . . .	120 50	Etats Romains . . . . .	104 7/8
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	Dette active d'Espagne . . . . .	24 1/4
Quatre pour cent . . . . .	105 15	Cinq pour cent belge . . . . .	104 3/4
Trois pour cent . . . . .	79 60	Trois pour cent belge . . . . .	» »
Actions de la Banque . . . . .	5508 »	Banque belge . . . . .	765 »
Obligations de Paris . . . . .	1280 »	Caisse Lafitte . . . . .	5035 »
Rentes de Naples . . . . .	107 »	— . . . . .	0000 »

### FEUILLETON DU CENSEUR.

A QUOI SERVENT LES ROMANCES.

Nous empruntons l'esquisse qu'on va lire à un recueil que l'auteur vient de faire paraître (1).

L'intérieur d'un salon est ordinairement quelque chose d'assez peu digne d'attention et d'intérêt. Si vous le trouvez rempli de monde et de lumières, il vous éblouira peut-être; mais ce sera l'éblouissement que l'éclair apporte et qui passe comme lui, sans laisser aucune trace de son passage. Si vous le voyez ensuite sombre et désert, avec ses meubles tristement adossés aux murailles et ses volets à demi fermés, son aspect vous glacera de cette impression particulière que cause le vide, et vous fera penser involontairement aux temples sans autels et aux cœurs sans amours, à toutes les solitudes présentes, contrastant avec une vie et un mouvement qui ne sont plus.

Le salon de M<sup>me</sup> de Savigny échappait, il y a cinq ou six années, à ce double inconvénient d'une splendeur et d'une désolation excessives. Placé au rez-de-chaussée d'une jolie maison de campagne, il devait son éclat et son air de fraîcheur moins à un ameublement plein d'élégance et à des tentures somptueuses qu'à une apparence générale de simplicité et de bon goût, et aussi aux purs rayons de soleil et à l'air embaumé qui venaient du dehors. Une habitation blanche et coquette, étendue sur une pelouse odorante et entourée d'un rideau d'arbres verts, avec un ciel bleu au-dessus de son toit bleu; une petite rivière se dérobant sous ses ponts de bois couverts de mousse; voilà ce qui fera cesser l'éternelle antithèse des palais et des chaumières; voilà la transition qui se ménage entre l'orgueil insolent des uns et l'humble contenance des autres.

Dans le salon se trouvaient, au premier plan, la dame châtelaine et son docteur, qui se croyait appelé sans nul doute à remplir auprès d'elle le rôle des petits abbés d'autrefois. C'était, du reste, une assez triste capacité de province, marchant à reculons, comme ces animaux domestiques auxquels on a bouché les yeux avec un bandeau, tâtonnant et expérimentant sans cesse, faisant enfin de la médecine de symptômes, c'est-à-dire cherchant, toujours trop tard, à réprimer le mal qu'il ne savait jamais prévenir. M. Cuveilhier venait fort assidûment chaque dimanche

constater la parfaite santé de tous les habitants du château, depuis M<sup>me</sup> de Savigny jusqu'à l'épave de sa gouvernante, et les consultations qu'on lui demandait parfois n'avaient jamais rien de difficile ni de compliqué.

Un angle de l'appartement était occupé par un piano de vieille facture, chargé de toute autre chose que de musique, sorte de réservoir commun pour les chapeaux des visiteurs, les livres de Monsieur et les broderies de Madame, mais dont le pupitre, dressé en ce moment sur ses grêles jambes d'acajou et revêtu de quelques cahiers à couvertures bleues et roses, cachait une tête de jeune fille que l'arrivée du docteur avait forcée de s'interrompre au milieu d'un morceau d'étude.

— Fanny, dit la châtelaine, que nous ne te gênions point, mon enfant! M. Cuveilhier est musicien, d'ailleurs, et je suis sûre d'avance qu'il va te complimenter sur tes progrès.

M. Cuveilhier encouragea à son tour M<sup>me</sup> de Savigny. L'hippocrate berrichon avait beaucoup de prétention en musique; il avait pris, pendant près de trois mois, des leçons de clarinette, et consacrait quelques uns des nombreux loisirs que lui laissait sa clientèle à se perfectionner solitairement dans cet art. Il lui était même arrivé une fois ou deux de rendre compte des soirées philharmoniques de Sancerre dans le *Journal des Annonces, Affiches et Avis divers* de ce chef-lieu d'arrondissement.

Fanny ne se fit prier en aucune façon; mais elle chercha sa musique avec nuchalance, frappa quelques minutes sur les bases du clavier et fit courir ses doigts à la poursuite d'un certain nombre de gammes; puis elle se mit en devoir de commencer.

Pendant le prélude, qui fut pénible et guindé comme le sont beaucoup de préludaires d'un tout autre genre, plusieurs personnes arrivèrent à petit bruit et s'assirent après avoir salué silencieusement. La jeune virtuose ne s'animait pas.

Puis de nouveaux promeneurs attardés entrèrent encore, et le jeu monotone de la pianiste se transforma insensiblement en une exécution plus soignée et plus chaleureuse; les touches sonores frémissaient et chantaient sous ses mains agiles; on eût dit que son ame jeune et impressionnable se projetait en un fluide harmonieux qui s'échappait de ses doigts avec sa candeur et ses joies d'enfant, avec ses caprices de douleur et ses mobiles inquiétudes, avec tout ce tissu délicat de sentiments confus, d'appréhensions et d'espérances, qui fait d'un cœur de seize ans tout ce qu'il y a de plus ravissant et de plus mystérieux au monde. Les femmes, dont la bouche est fermée comme par un bâillon et qui ne peuvent dire avec la voix ce qu'elles ont dans la tête et dans le cœur, le disent

avec les touches de leur clavier, et elles se laissent aller à cet épanchement avec d'autant plus d'abandon qu'elles sont moins libres ou moins heureuses; elles inventent alors une langue particulière que certains initiés peuvent seuls comprendre, et sur laquelle une foule d'auditeurs de bonne volonté se méprennent toujours singulièrement.

Au reste, on leur épargne d'ordinaire le soin de déchiffrer ces énigmes, et le gracieux sphinx qui les porte écrites sur son front ne les dévoile le plus souvent que dans la solitude absolue ou en présence d'un objet aimé.

— Bravo! bravo! cria-t-on de toutes parts, quand le morceau fut fini; mais le soleil de mai et le bruissement des feuilles rendaient impatients beaucoup de ces dilettanti complimenteurs qui ne trouvaient pas au fond un plaisir bien vif à entendre s'exercer la jeune fille, et le salon se vida de nouveau.

— Monsieur Joseph de Ferrières, dit la châtelaine, toujours occupée jusqu'alors à écouter son docteur, n'avez-vous pas apporté à ma famille quelque musique nouvelle?

— Une seule romance, Madame, répondit un jeune homme assez modestement vêtu que l'on avait pu ne pas remarquer jusqu'alors, tant il était retiré dans le coin le plus obscur de l'appartement.

— Et quel en est le titre, Monsieur?

— Vous, par Masini et Barateau.

— Masini est un joli compositeur, observa le judicieux M. Cuveilhier.

— Eh bien! chantez cette romance à Fanny pour qu'elle l'apprenne plus vite, reprit la mère.

— Si Mademoiselle veut bien le permettre, nous essaierons de la solfier ensemble.

Le jeune homme s'approcha du piano avec sa romance à la main; il s'étendit sur le pupitre, et Fanny ébaucha en se jouant les notes qui formaient le chant.

— *Andantino*, s'il vous plaît, Mademoiselle.

Joseph tremblait un peu. M<sup>me</sup> de Savigny, ennuyée de ces préparatifs, pria le docteur de lui offrir son bras et sortit en reprenant sa causerie interrompue. Joseph tremblait encore davantage; il s'assit à côté de la jeune pianiste et l'invita à préluder.

La romance, lorsqu'elle n'est pas naïve, peut avoir beaucoup de prix aux yeux de l'artiste. La plupart des gens se perdraient ou auraient le vertige au milieu des morceaux d'ensemble et des puissantes agitations de l'harmonie. Il y en a beaucoup qui adorent la musique dans la romance, comme ils adorent, par exemple, Dieu sous les traits d'un enfant débile, parce que, sans cela, ils seraient incapables de concevoir et d'a-

(1) *Contes tristes*. Un vol. in-18. — Paris, Charpeutier, rue de Seine, 29. — Prix: 2 f. 50 c.

# Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 27 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Comme pour toutes les discussions importantes, les tribunes publiques sont garnies d'un nombre personnel. Les dames cette fois sont en minorité.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La chambre, pendant la suspension qui suit l'adoption du procès-verbal, a l'air fort animé.

On a distribué aux députés et aux sténographes un amendement sur le paragraphe 1<sup>er</sup> du projet d'adresse, amendement rédigé par M. David. Il est ainsi conçu :

« Votre Majesté nous annonce que l'accord des puissances a consolidé le repos de l'Orient; nous nous félicitons de la part que votre gouvernement a prise à cet égard, et nous désirons que, revendiquant les droits et privilèges qui furent concédés à la France et à la Turquie, il parvienne à rendre aux capitulations leur force, à l'administration des populations chrétiennes de la Syrie son ancienne indépendance, à la religion catholique dans ce pays une protection plus spéciale et mieux assurée. »

M. LE PRÉSIDENT lit des lettres de MM. F. de Lasteysrie et Pérignon qui s'excusent de ne pouvoir assister aux travaux de la chambre.

L'ordre du jour est la suite de la vérification des pouvoirs.

M. VIGÉE, rapporteur, à la parole pour présenter les conclusions de la commission chargée d'examiner l'élection de M. Bouillaud, élu à Angoulême. La question, dit le rapporteur, présente une grave difficulté du droit constitutionnel. M. Bouillaud a été élu à Angoulême; une protestation a suivi l'élection qui a été régulière. M. Bouillaud ne paie pas le cens, suivant cette protestation; mais l'élu a prouvé par divers documents qu'il est médecin des hôpitaux, qu'il est resté médecin, quoiqu'il soit professeur de clinique, qu'ainsi on doit lui compter dans le cens le prix d'une patente de médecin, quoiqu'il n'exerce pas. La commission passe donc outre.

Mais M. Bouillaud ayant déjà été nommé à Angoulême, son élection fut invalidée parce qu'il fallut tirer au sort pour l'exclusion d'un des députés de la Charente, attendu qu'on ne pouvait admettre plus de la moitié des députés, parce que moins de la moitié avaient leur domicile politique depuis six mois dans le département, contrairement à la loi. M. Bouillaud, désigné par le sort, fixa aussitôt son domicile politique dans la Charente et fut réélu; mais il n'y demeurait pas politiquement depuis six mois lors de sa réélection.

La minorité de la commission pense que les six mois ne doivent être écoulés qu'à partir de l'admission du député par la chambre; la majorité a cru que les six mois devaient être accomplis le jour de l'élection. La loi, à ce sujet, lui paraît assez claire pour qu'on ne donne pas d'extension à son texte. La commission, en conséquence, propose la nullité de l'élection.

M. AYLIES : M. Bouillaud, élu en juillet d'abord et en septembre après, n'ayant pas d'abord six mois de domicile politique et les ayant aujourd'hui, doit-il être admis? Voilà, je crois, toute la question. C'est au moment même de l'élection que s'apprécient les conditions de capacité. L'article 59 de la loi électorale porte que c'est à ce moment que doivent être satisfaites les conditions d'âge et de cens; mais les autres conditions ne sont que relatives et se prêtent admirablement à toute extension. Hors les conditions d'âge et de cens, sur lesquelles la loi s'explique d'une manière absolue, le reste n'offre que des difficultés relatives et sur lesquelles la loi laisse toute latitude à l'interprétation.

En 1834, dans la Loire-Inférieure, ont été élus MM. Laflitte, Barrot, Robineau et Dubois. Aucun d'eux n'avait son domicile dans ce département; mais MM. Laflitte et Barrot, nommés ailleurs, ont opté pour ces collèges, et le fait d'indéligibilité a disparu par le fait de cette option.

En fait, la Charente a cinq députés, et au moment où je parle, il y a quatre députés qui ont leur domicile politique dans ce département. (Aux voix!)

M. BOUILLAUD : Il m'en coûte beaucoup de prolonger cette discussion. Cependant je suis trop intéressé dans la question pour ne pas solliciter un instant votre attention.

L'article 36 de la charte électorale veut qu'au moment de l'élection la moitié des députés aient leur domicile politique dans le département qui les nomme. Or, M. Lémercier et moi nous avons notre domicile politique dans la Charente, ce qui fait trois députés sur cinq. Je suis d'ailleurs un enfant de l'arrondissement, et je dois dire que c'est à cette circonstance que je dois d'y avoir été nommé.

L'orateur cite l'élection de M. Bineau qui présentait un cas analogue à celui-ci; M. Bineau fut cependant admis par la chambre.

La chambre peut ici décider de deux manières. Si elle veut plutôt étendre que restreindre les droits d'éligibilité, je regarderai sa décision comme une faveur, sans me croire le droit d'attaquer une décision contraire.

Les conclusions de la commission sont adoptées. Le ministère et les ministériels votent pour ces conclusions, ainsi que quelques membres du centre gauche. M. de Lamartine s'abstient.

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT à la parole contre le projet.

J'espère que la chambre me permettra de l'entretenir maintenant de notre politique intérieure, et de lui montrer que les questions extérieures sont si étroitement liées, que pour suivre toutes celles-ci on est obligé de modifier le système intérieur, et qu'autrement c'est vouloir obtenir la fin sans les moyens. Je veux démontrer que le 29 octobre n'a pas une existence analogue à l'esprit de nos institutions, et qu'il est condamné à les fausser; que ce point de départ mauvais a des conséquences politiques extérieures mauvaises.

D'abord il n'y a pas de ministère à mes yeux. (Rires.) Je ne conteste pas qu'il n'y ait assis sur ces bancs un certain nombre d'hommes prêts à assumer la responsabilité de leurs actes; mais je dis que ces hommes ne sont pas dans des conditions régulières et normales. La première de ces conditions pour gouverner est d'avoir un système, et le cabinet n'en a

pas. Il est fatalement conduit à faire les actes qu'il repousse et à ne pas faire les actes qu'il voudrait faire.

L'orateur accuse vivement le cabinet de se placer entre la presse et le jury, de substituer aux intérêts généraux les intérêts locaux dans les élections. Non content de faire cet emploi funeste des armes qui sont dans ses mains, après avoir pratiqué la corruption, le pouvoir l'érigera en théorie. (Très-bien!) La majorité est sortie douteuse des élections. (Réclamations au centre.) Je croyais faire une concession en disant douteuse, et je pense qu'il est convenable de douter des sentiments d'une assemblée quand elle ne les a pas encore exprimés. En face de cette majorité douteuse, que fera le ministère? Il va essayer d'amoindrir le pouvoir de cette chambre. Pense-t-on en effet qu'il y a quelques années un garde-des-sceaux eût osé modifier le notariat par une ordonnance? Il y a quelques années, un ministre eût-il osé ouvrir une chambre en apportant une ordonnance toute faite, toute signée, toute enregistrée, pour réorganiser le conseil privé?

On abandonne les votes réguliers, et voici où l'on aboutit. On ne veut pas user de violence, on emploie la ruse, et c'est ainsi qu'a agi le ministère quand il a subrepticement, au moyen d'une loi de procédure, spolié la presse départementale, après avoir dit, pour obtenir cette loi, qu'il ne s'agissait que d'une question de publicité. Cependant cette loi est devenue dans ses mains un instrument de presse ministérielle. (Très-bien! très-bien!)

C'est dans le même esprit qu'on a modifié la constitution du jury, car le jury était suspect au pouvoir. Un mauvais ministère devait trancher la difficulté. C'est ce qui a fait voter la loi qui définit l'attentat; c'est ce qui a fait inventer par le ministère actuel la complicité morale. (Cris au centre gauche: Très-bien!)

C'est encore sous son patronage qu'on a adopté la jurisprudence qui substitue les tribunaux civils au jury. On s'efforce d'ailleurs de créer un bon jury, et au lieu de prendre indistinctement parmi les hommes honorables de toutes les opinions, on choisit, et on fait ainsi des commissaires politiques. C'est un grand malheur quand on ne trouve pas sept jurés probes et libres qui condamnent un écrivain. (Très-bien! à gauche.)

Telles sont les conséquences qui résultent de la présence d'un ministère aux affaires malgré le sentiment général du pays.

L'orateur aborde les questions extérieures. Il arrive bientôt au droit de visite, et dit que la majorité du pays veut la modification et l'abrogation, dans un temps donné, de ce droit. Eh bien! comment le ministère s'y prendra-t-il pour négocier, quand son opinion, quand sa volonté, exprimée par le traité de 1841, a été de resserrer les liens du traité de 1831? Il y aurait quelque chose de puéril et de frivole de la part de la chambre à vouloir à la fois le maintien du ministère et la modification des traités de 1831 et 1833.

La bonne politique intérieure est le seul moyen d'avoir une politique extérieure convenable. J'ai entendu dire: Qu'importe la réforme électorale, le jury et d'autres questions semblables? Messieurs, il n'y a pas de petites questions; toutes sont importantes. C'est avec de petites questions qu'on en fait de grandes; c'est par une enquête électorale sévère, par exemple, que vous obtiendrez une représentation nationale digne et indépendante. C'est par des réformes sagement combinées que vous arracherez la chambre aux influences locales. C'est en apportant la réforme jusque dans la chambre que vous l'enlèverez aux influences trop directes du pouvoir.

Je crains qu'on ne professe ici, comme on l'a fait ailleurs, la doctrine qui nous met entre le danger d'une faiblesse et celui d'une folie. Je crains qu'après avoir proclamé au dedans la théorie de l'abaissement continu, on ne finisse par la proclamer au dehors; je gémissais en voyant que déjà l'on ose faire devant la France le panégyrique de Walpole et de son système. (Très-bien!)

La séance est suspendue pendant dix minutes.

M. DE CARNÉ : L'importance du débat est singulièrement augmentée par la position actuelle de cette chambre, qui est au début de la législature. Il importe que le parti conservateur se ménage, plus encore dans l'intérêt de la monarchie constitutionnelle que pour lui-même. Pour dominer un pays, messieurs, je le dis en consultant l'histoire et surtout celle d'un grand pays voisin, il faut qu'un parti résume en soi toutes les puissances de la vie nationale; il faut qu'il parle le langage de la nation. C'est ainsi qu'un grand parti de ce gouvernement voisin a gouverné lui-même pendant deux siècles, et qu'il a traversé la redoutable épreuve de la réforme.

L'orateur annonce qu'il examinera le droit de visite après avoir jeté un coup d'œil sur les affaires générales.

La situation difficile de la France remonte fort au-delà de 1830. Ce concert européen auquel nous sommes si jaloux de nous soustraire repose sur une base, les traités de 1845.

M. de Carné examine notre politique vis-à-vis de l'étranger. Il croit, sur la parole du ministre des affaires étrangères à une autre tribune, que nos intérêts, l'honneur de la France ne seront pas abandonnés en Espagne; mais notre politique, par rapport à ce pays, n'est pas encore dessinée.

En Orient, que s'est-il fait? On a créé deux principautés en Syrie; mais elles se sont créées par l'initiative anglaise, et notre politique n'a fait qu'accepter cette initiative.

M. de Carné arrive au droit de visite.

J'ai été moi-même fort ému, dit-il, quand j'ai entendu le corps électoral demander à grands cris la révocation des traités de 1831 et de 1833. C'est toujours une chose grave que le retrait d'une concession, alors même qu'elle a été imprudemment accordée. Cependant il faut tenir compte de la volonté populaire.

Le droit de visite, tel que l'a constitué le traité de 1831, n'existait pas auparavant. L'Angleterre s'attribuait précédemment le droit de constater la nationalité du pavillon; elle l'exerçait sous la Restauration (murmures), et elle le reprendrait si les traités de 1831 et de 1833 étaient supprimés aujourd'hui.

Quant aux conventions, je crois, Messieurs, qu'elles ont été régulièrement réglées, et qu'elles n'ont point excédé la prérogative royale. (Agitation.)

Je pense donc que les conventions ont été constitutionnelles, et d'ailleurs la prescription couvrirait ce qui a été fait; mais ce que je n'admets

pas, c'est l'extension qu'on a semblé vouloir donner au sens de ces traités, et cette extension, c'est l'extradition. (Bruit.)

L'orateur examine ensuite si les conventions ont un caractère tel qu'on puisse négocier pour en obtenir l'abrogation.

M. de Carné n'a pas encore conclu à quatre heures cinq minutes; la chambre, du reste, prête une attention médiocre à ce discours décousu et diffus.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Barcelonne sont à la date du 21 et du 22 janvier.

La junte de commerce, voyant avec douleur que la somme destinée à l'acquiescement des six millions tarde à se réaliser, et qu'elle n'est encore arrivée qu'à un chiffre insignifiant, supplie instamment les retardataires, dans son avis du 21 janvier, de satisfaire aux volontés du général Seoane, car le moment fatal arrive. « Le 22, à huit heures du soir, il faut, dit cette junte, que tout soit payé, sinon les individus récalcitrants se verront exposés à des poursuites et à des châtimens rigoureux. »

On voit que les Barcelonnais ne se montrent guères disposés à donner leur argent à Espartero.

Le parti modéré ne veut pas rester en arrière dans la lutte qui va bientôt s'ouvrir. Le comité central établi à Madrid vient de publier une circulaire ou plutôt un manifeste dans lequel il invite tous les électeurs qui partagent ses principes à se rallier autour du drapeau qu'il a arboré, en nommant des députés dont les opinions et les sympathies correspondent au vœu manifesté dans la dernière assemblée. Ce factum ne pouvant être donné en entier dans nos colonnes à cause de son étendue, nous en reproduisons les passages les plus significatifs. Le comité s'exprime ainsi :

Le parti monarchique constitutionnel a dû s'abstenir de voter aux dernières élections, qui succédèrent à un grand bouleversement, parce qu'il ne se considérait pas en position d'agir au milieu de toute l'effervescence de passions égarées, et qu'il lui paraissait inutile d'intervenir dans un ordre de choses qu'il n'avait point causé et dont les fruits pleins d'amertume pouvaient d'un autre côté offrir quelque genre d'instruction.

En effet, le temps marche, les situations s'éclaircissent, et les peuples apprennent en voyant et en comparant. Près de deux années et demie d'une expérience laborieuse ont eu pour résultat naturel et précis de montrer de la manière la plus évidente la stérilité des principes dissolvants, la futilité des larges et séduisantes théories, et leur incompatibilité avec toute forme de gouvernement. Châtiment providentiel qui s'appesantit sur toutes les aberrations de l'intelligence humaine!

Les véritables royalistes constitutionnels auraient pu persévérer dans leur isolement en laissant accumuler sur leur pays une plus grande masse de déceptions, et certes ils eussent adopté cette résolution s'ils n'avaient tenu compte que des intérêts secondaires de parti; mais lorsqu'on entend le cri douloureux et prolongé que l'accroissement des maux publics arrache au peuple; lorsque se montrent partout le scandale et l'arbitraire produits par les actes inconstitutionnels et abusifs du pouvoir, actes dont la responsabilité est esquivée ou éludée par de téméraires conseillers; lorsque surtout du sein d'une situation aussi alarmante on voit naître, grandir et se confirmer le soupçon qu'on veut parvenir, au moyen de perfides suggestions, à l'illégal prolongation de la minorité de notre auguste reine; en de telles circonstances, disons-nous, ce serait une honte que de se taire; il y aurait de la lâcheté à ne pas se porter généreusement au-devant du danger. Pour agir autrement, il faudrait n'avoir point de cœur.

La devise de tous les électeurs réunis à Madrid, et que le comité propose à l'adoption de tous ses amis politiques, sera bien explicite : Constitution de 1837 franchement et religieusement observée; résistance à toute infraction de la constitution ou à toute modification qui prive les Espagnols du droit qu'ils ont acquis pour que l'innocente Isabelle II règne dès qu'elle aura atteint l'âge de 14 ans; indépendance du pays à l'égard de toute influence étrangère qui tendrait à ternir sa dignité, à empêcher la pacifique consolidation de ses institutions, à contrarier le développement de son industrie et la conciliation des intérêts réciproques et matériels de toutes les provinces.

Cette pièce, qui porte la date du 17 janvier, est signée par MM. le marquis de Casa-Irujo, Francisco-Xavier Isturiz, Manuel de la Rivaherrera, Pedro Pidal, Jose Alvarez Pastana, Alexandre Olivari, Juan-Jose Garcia Carrasco, Antonio de los Rios y Rosas, Luis Sartorius.

— D'après le *Peninsular*, il règne dans les bureaux ministériels une très-grande activité, occasionnée par l'approche des élections. Beaucoup d'employés des provinces, sur les opinions desquels le gouvernement n'était pas complètement rassuré, ont été destitués ou changés de résidence. Les chefs politiques ainsi que les autres fonctionnaires du même ordre ont été invités à ne pas perdre de vue la matière et à déployer tout leur zèle pour que le résultat du scrutin fût favorable au pouvoir.

— Le *Heraldo* assure que le fameux traité de commerce projeté entre l'Espagne et l'Angleterre est au moment d'être signé. Il dit que cette nouvelle a d'autant plus de certitude que c'est une conséquence naturelle du bombardement de Barcelonne.

— On annonce l'arrivée à Madrid des généraux Van Halen, Chacon et O'Daly, gouverneur de Carthagène. Le second remplace M. Seoane à la capitainerie-générale de la Nouvelle-Castille.

— C'est avec un sentiment des plus pénibles que nous avons appris la confirmation de la nouvelle donnée par le *Phare* il y a quelques jours. Cent quatre-vingts personnes, impliquées dans les

border toute sa grandeur infinie. Et cette exigüité et cette faiblesse, toujours accompagnées de souffrances, contribuent à attirer sur de telles personnalités un intérêt plus vif et un amour plus intelligent.

La romance est une petite création complète, un petit monde qui suit sa route sans rencontrer d'obstacles, et qui arrive à son but régulièrement et sans efforts. Qu'une idée tendre et rêveuse tombe du cerveau du poète ou du compositeur, comme une larme de ses yeux, elle se condensera dans la romance. Et puis, elle sera bien vite populaire, parce qu'elle aura été, dès l'origine, aisée, alerte et court vêtue. Homère, le Tasse, le *Romancero* espagnol, n'ont été reçus dans le peuple qu'à cette condition.

Pour ce qui est des émotions et des joissances individuelles, rien n'a prise sur les cœurs faciles comme ces élégies en trois stances où la passion prend un corps et une figure, où elle parle, où elle gémit, où chacun de ses élans correspond à une combinaison musicale et à une expression poétique. *Le Ranz des Vaches* est le symbole, aujourd'hui presque oublié, de cette vertu essentielle de la romance, et chacun de nous a dans sa mémoire quelque vieil air de nourrice, quelque refrain entendu dans les ateliers ou sur les montagnes, quelque valse sautillante ou voluptueuse, qui nous font sourire ou pleurer à l'occasion, et qui nous reportent incontinent à des souvenirs évanouis.

— A quoi pensez-vous donc, Monsieur Joseph? dit Fanny en riant, voici déjà deux fois que je recommence la ritournelle, et vous ne chantez pas!

— Oh! pardon, mademoiselle! c'est que j'apprenais par cœur les paroles du dernier couplet.

Le jeune homme rougit un peu de son mensonge; puis il chanta :

Ange à la voix tendre,  
Ange aux blonds cheveux...

Joseph fixait singulièrement Fanny en disant ces deux vers; il promenait ses yeux de sa bouche rose à son front vraiment angélique, où se jouaient en boucles soyeuses de beaux cheveux blonds.

Puissiez-vous comprendre  
Mes pleurs et mes vœux!

Il croisait les mains en chantant cela comme un malheureux qui supplie; il eût semblé vouloir exprimer tout ce qu'il y avait de désirs dans son âme et tout ce qu'un refus sévère lui coûterait de désespoir et de larmes. Ce fut en dirigeant vers le ciel un œil humide et rêveur qu'il acheva ainsi le couplet :

Quand brille une étoile  
Dans un ciel plus doux,  
Mon regard se voile,  
Et je pense à vous!

La deuxième strophe fut dite avec une expression aussi marquée; mais, lorsque vint la troisième, la voix du jeune homme se fit si étrangement passionnée, que la naïve pianiste s'en émut, et fut sur le point de s'arrêter. Il chantait :

Lorsque je sommeille,  
Mon ange apparaît :  
Tout bas son oreille  
Reçoit mon secret.  
Je lui dis : Je t'aime,  
Je t'aime à genoux!...

A ce mot, Fanny reporta brusquement son regard troublé de la page qu'elle lisait sur le jeune homme qui était près d'elle; et elle crut le voir glisser petit à petit sur son tabouret, tomber mollement à ses pieds, et saisir une de ses mains que les siennes pressaient avec force et que sa bouche couvrait de baisers. La pauvre enfant ne savait plus ce qu'il fallait faire, ni ce qu'elle allait devenir.

— Eh bien! enfants, dit M<sup>me</sup> de Savigny qui rentrait, est-elle enfin apprivoisée, cette romance? Si tu m'en crois, Fanny, tu étudieras l'accompagnement toute seule, et M. Joseph voudra bien venir te la chanter de nouveau.

— Oh! cela est inutile, maman; nous la savons fort bien maintenant tous les deux.

— Mais, interrompit Joseph, qui s'était relevé et rassis en un clin d'œil, en posant sur le piano un galet qu'il avait feint de ramasser, j'ai une au-

tre romance qui devra plaire davantage à M<sup>lle</sup> Fanny, car elle est encore écrite avec plus de charme et de sentiment. Elle a pour titre un simple mot, comme la première : *Tof*.

— Et quand nous la chanterez-vous, monsieur Joseph? dit Fanny d'un air empressé. Ce soir, n'est-ce pas, ajouta-t-elle à voix basse, lorsque tous les gens qui n'écouteront pas assez et qui applaudissent beaucoup trop seront à prendre le frais sur la terrasse.

— Aussitôt que vous le voudrez, mademoiselle.

Et les deux jeunes gens se séparèrent bien émus intérieurement d'une scène qu'ils avaient peut-être vaguement désirée, mais qu'ils n'avaient jamais prévue, et emportant au fond d'eux-mêmes, avec une source féconde d'émotions intimes, une grande et indéfinissable avidité de nouvelles sensations.

— Docteur, dit M<sup>me</sup> de Savigny en se rasseyant et comme si elle réfléchissait à quelque chose qui la préoccupait pour la première fois, docteur, que pensez-vous de ces deux enfants-là?

— Eh! eh! répliqua M. Cuveilhier, je pense qu'ils sont en ce moment beaucoup plus près de TOI que de VOUS.

Et il rit beaucoup de cette saillie qui, en effet, était ce qu'il avait dit depuis long-temps de plus clair et de plus spirituel.

M<sup>me</sup> de Savigny affecta de ne pas comprendre; mais j'ai ouï dire dans le Berry qu'il s'écoula bien peu de temps avant qu'elle eût eu mainte occasion de voir confirmer par l'évidence la prophétie voilée que le docteur, assez peu prophète de sa nature, n'avait pu s'empêcher de laisser échapper ce jour-là. Heureusement la plupart des mères ont en elles-mêmes des trésors d'indulgence, et si les chansons finissent ici-bas tant de graves et sérieuses choses, je ne vois pas pourquoi les romances, leurs sœurs, ne serviraient pas à en commencer quelques unes. PAUL DELASALLE.

(Extrait de l'Art en Province.)

événements d'octobre 1844, ont été condamnées à mort par un conseil de guerre siégeant à Pampelune.

On conçoit les rigueurs déployées par un gouvernement, lorsqu'elles peuvent trouver leur excuse dans la nécessité d'imprimer la terreur aux révoltés, en présence de la crise et pendant l'imminence du danger; mais, quinze mois après la répression d'une insurrection si promptement étouffée, la condamnation de cent quatre-vingts personnes à la peine capitale, pour délits politiques, est un acte de froide barbarie que rien ne saurait justifier! Ce n'est pas de la justice sociale de notre époque, c'est de la cruauté et de la vengeance.

Le gouvernement d'une grande nation civilisée n'aurait pas dû donner à l'Europe moderne le triste spectacle de pareilles rigueurs, qui n'ajoutent rien à sa force, et dont le seul résultat est d'entretenir des haines implacables et de la déshonorer aux yeux des nations étrangères.

Une seule circonstance peut dominer l'horreur que doit inspirer une semblable hécatombe judiciaire, c'est que ces condamnations retombent pour la plupart sur des contumaces. Nos avis à la révolution espagnole ne peuvent être suspects: nous invitons fortement le régent à user du droit de grâce, le plus noble des attributs du pouvoir souverain. Quand les nécessités de la politique n'existent plus, l'humanité doit reprendre ses droits.

Nous terminerons par une observation. Le président du conseil de guerre de Pampelune était Goni, ancien général carliste. La dernière insurrection polonoise l'avait déjà prouvé, le général Goni vient le confirmer: dans les guerres civiles, les transfuges sont toujours plus cruels, même envers leurs anciens complices, que les sincères et constants défenseurs d'une même cause. (Sentinelle des Pyrénées.)

— Un journal de Madrid annonce que la municipalité de Malaga a refusé de procéder au recouvrement des contributions parce qu'elles n'avaient point été votées par les cortès. De plus, elle a sollicité le chef politique de convoquer immédiatement la députation provinciale pour connaître son opinion sur la même question.

Voici un excellent article du *Journal du Loiret*, qui a le mérite de résumer l'état de la question des sucres et de donner, sous une forme saisissante, la seule solution qui ait rallié tous les esprits droits et préoccupés seulement de l'intérêt général:

« L'agriculture est la principale ressource de la France.

» L'industrie ajoute à son bien-être.

» Le commerce étranger, exportation de l'excédant de ses produits, importation de ce qui lui manque ou de ce qu'elle préfère, n'est pour elle qu'un intérêt de troisième ordre qu'il ne faut sans doute pas dédaigner, mais auquel on ne doit pas sacrifier l'agriculture et l'industrie intérieures.

» La betterave et le sucre qu'elle produit tiennent à l'agriculture et à l'industrie continentales, font concurrence au sucre tropical, et dans l'intérêt des consommateurs abaissent le prix d'un aliment devenu nécessaire, et dont ne peuvent plus nous priver une guerre maritime et même la perte de nos colonies.

» Cependant le ministère propose de sacrifier cette ressource, tout à la fois agricole et industrielle, au commerce étranger, et même à un intérêt fiscal, pour augmenter, comme on l'a avoué, les recettes de la douane, sans considérer que ce que le trésor gagnerait sur les importations il le perdrait par les conséquences d'une suppression qui réagirait sur une foule de produits et d'industries imposables, sur une consommation qui aussi contribue à l'impôt, sur des milliers de Français auxquels on enlèverait les moyens de mieux utiliser leurs champs, leurs capitaux et leurs bras.

» Nous concevons que l'Angleterre, dont la puissance et la richesse sont principalement en dehors de son territoire, donne la préférence au commerce étranger, car sans lui elle périrait; nous concevons encore que les états américains, où l'agriculture est dans l'enfance et l'industrie nulle, où le commerce extérieur est la principale source de richesse et les droits de douane presque les seuls revenus du trésor, marche dans la même voie; mais, en suivant cette politique, en sacrifiant la culture et le travail intérieurs au commerce étranger, la France commettrait la faute qui a perdu l'Espagne.

» Il ne s'agit pas d'ailleurs d'abandonner nos colonies, ni de renoncer à tout commerce international, ni d'affaiblir notre marine que nous devons, au contraire, fortifier, mais d'établir une balance entre un produit que nous tirons du continent et le même produit provenant des colonies et de l'étranger. Or, on consomme sur le continent français 116 ou 120 millions de kilogrammes de sucre, consommation qui s'accroîtra encore par la réduction des prix. Nous n'en produisons que 50 millions; le surplus continuera à nous être fourni par les colonies et par l'étranger. Il ne s'agit que de proportionner les droits fiscaux sur les divers sucres à nos besoins et à nos intérêts, de manière à conserver le sucre indigène.

» C'est donc une question de tarif qu'il faut substituer à la suppression proposée. »

Quelques personnes avaient pensé qu'à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, le justicier proclamerait un simulacre d'amnistie; elles s'étaient trompées. Les prisons politiques ne lâchent point si facilement leur proie. Nous allons établir le bilan des prisons et des bagnes politiques en janvier 1843.

A Paris, on compte quelques détenus, la plupart journaliers. Au Mont-Saint-Michel, on compte une vingtaine de condamnés pour les affaires de mai, et même pour simple fabrication de poudre. Grâce aux traitements barbares auxquels ils sont en butte, et à la privation d'air et de liberté dans les cours de leur prison, Barbès et Pétermann sont mourants; presque tous les autres détenus peuvent à peine se tenir debout.

A Doullens, où du reste le régime est plus tolérable, sans parler des quinze ou seize condamnés de la conspiration du prince Louis Bonaparte, on compte cinquante à cinquante-quatre détenus, au nombre desquels se trouvent Dapoty, une vingtaine de condamnés pour les affaires de mai, huit à dix pour celle de Quénisset, plusieurs condamnés pour association ou fabrication de poudre, enfin vingt-six enfants de la Provence, condamnés par la cour d'assises d'Aix à la suite des affaires de Carpentras.

A Fontevault, seize ou dix-huit condamnés de Clermont. Dans les maisons centrales, plusieurs condamnés pour coalition. Au bagne de Brest, Miallon, Just, Colombier et le jeune Barthélemy. Au bagne de Toulon, plusieurs condamnés de Clermont.

On se rappelle que dans la séance de la chambre des députés du 1<sup>er</sup> août dernier, lors de la vérification des pouvoirs de M. Pauwels, vérification qui amena l'enquête dont on s'occupe aujourd'hui, les témoignages les plus précis, particulièrement celui de M. Athanase Renard, député de Bourbonne, établirent que M. Pauwels avait fondé un journal à Langres, quinze jours avant les élections, dans le seul but de se faire réélire. Ce journal, emporté par son ardeur pour la défense du député ministériel, est allé dernièrement jusqu'à traiter d'infâme un de ses plus fermes et de ses plus honorables adversaires, M. Migneret, avocat et adjoint au maire de Langres. De là, plainte en diffamation de la part de celui-ci, et jugement du tribunal correctionnel, en date du 20 de ce mois, qui condamne le gérant du journal le *Langrois* à un mois de prison et douze cents francs d'amende.

La grande députation de la chambre des pairs, chargée de présenter l'adresse de la chambre au roi, a été reçue le 26 au soir aux Tuileries. Voici la réponse que Louis-Philippe lui a faite:

Messieurs les pairs, je suis profondément touché des vœux que vous m'exprimez. Après le coup qui m'a frappé, il ne pouvait y avoir de consolation pour moi que ce deuil général et cet accord de tous les sentiments et de toutes les opinions pour s'associer à ma douleur et assurer l'avenir de la France. C'est par l'union de tous les pouvoirs de l'Etat, par la confiance dont vous m'avez entouré, par le concours sincère et éclairé que vous m'avez prêté, que nos institutions ont reçu le complément qu'elles réclamaient et que nous avons atteint le but de nos efforts communs, le maintien de l'ordre au dedans et de la paix au dehors. Il m'est doux de vous répéter combien vous avez acquis de nouveaux titres à ma reconnaissance et à celle de la France.

On lit dans l'*Auxiliaire breton* de Rennes du 23:

On disait hier qu'une émeute de fileuses devait avoir lieu ce matin entre cinq et six heures. Les troupes avaient été consignées dans leurs casernes, et les soldats avaient, ajoutait-on, reçu des cartouches.

P.-S. — Nous apprenons à l'instant que 300 tisserands vont réclamer à la préfecture. Un détachement est parti, dit-on, pour Châteaugiron.

#### INONDATIONS.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* du 23 janvier:

Sur les divers points inondés, les eaux continuent de baisser et de se retirer; la Loire et la Maine seront bientôt rentrées dans l'ordre et dans leur lit. On a répandu hier en ville le bruit d'une nouvelle crue dans la Haute-Loire; ce bruit n'avait rien de fondé. Le *Journal du Loiret*, que nous recevons ce matin, annonce, à la date d'hier dimanche, que l'eau n'a pas cessé de décroître.

M. le préfet est de retour à Angers; il a rapporté des nouvelles très-affligeantes du bas de la Loire. Le désastre est immense. Le fleuve se précipite toujours dans la vallée de Savennières par les larges brèches qu'il a faites à la levée et qui ne pourront pas être réparées avant la baisse totale des eaux. A Montjean comme à Savennières, la levée a cédé, et les riverains ont éprouvé des dommages considérables.

— La navigation a complètement repris son cours sur la Seine, par suite de la baisse rapide du niveau d'eau.

Le 25, à midi, les eaux étaient descendues à 3 mètres 40 centimètres. Tous les ports sont maintenant à découvert.

#### Chronique.

##### LYON.

Nous apprenons que, dans sa séance du 26 janvier, notre chambre de commerce a pris, à l'unanimité, une délibération dans laquelle sont exposés l'état de souffrance de notre industrie, le besoin qu'elle éprouve de débouchés nouveaux en compensation de ceux qu'elle a perdus, et qui a pour objet d'encourager le gouvernement dans les négociations commerciales qu'il a déjà entamées et qu'il pourrait entamer par la suite, et de l'appuyer contre les résistances égoïstes et intéressées qui entravent ses efforts.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*:

« A la suite de l'arrestation des deux voleurs dont nous avons parlé, et qui avaient tenté de s'introduire dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, Varlemont, l'un d'eux, celui qui à deux reprises a fait usage de son poignard et dont cette circonstance aggrave singulièrement la position, a d'abord simulé la folie dans son premier interrogatoire devant l'un de MM. les substituts du procureur du roi.

» Cet homme s'est livré devant ce magistrat à toutes sortes d'intempérances de langage, pour faire croire au dérangement de ses facultés; mais voyant que ce moyen ne lui réussissait pas, il a cru devoir l'abandonner pour un autre qui n'a pas eu un succès plus heureux.

» Reconduit en prison, et après avoir avidement mangé les aliments qui lui avaient été apportés, il s'est plaint de violentes coliques et a donné tous les signes extérieurs d'un violent empoisonnement; il s'est mis à trembler convulsivement de tous ses membres, à rouler ses yeux dans leur orbite de manière à tromper sur son véritable état les gardiens de la prison. Mais un docteur, M. Levrat fils, immédiatement appelé pour le visiter, n'ayant reconnu aucun des diagnostics ordinaires en pareil cas, cet homme a fini par se montrer plus calme, et maintenant qu'il est reconnu qu'il n'est ni fou ni empoisonné, la justice va lui demander compte de sa tentative criminelle.

» La police pourra puiser d'utiles renseignements de l'arrestation de Varlemont, et les personnes qui croient être à l'abri des tentatives des malfaiteurs parce qu'elles ont de bonnes serrures à leurs portes et des barreaux solides à leurs fenêtres, pourront singulièrement perdre de leur confiance dans ces moyens préventifs.

» On a trouvé en la possession de Varlemont un trousseau de fausses clés faites d'une singulière façon et un instrument en fer très-ingénieux, servant à écarter sans bruit les barreaux les plus solides d'une fenêtre, de manière à ouvrir passage à un homme sans les descendre ni les scier. Cet instrument, qui agit dans une position horizontale, se compose de deux parties principales terminées à chaque bout par un segment de cercle rentrant, et qui doit s'appliquer à droite et à gauche à deux barreaux parallèles; au moyen d'une vis qui se trouve dans l'intérieur de ces morceaux de fer, et qu'on fait mouvoir par une clé, ces deux morceaux s'écartent sans bruit, écartant en même temps les barreaux sur lesquels ils agissent. »

— La compagnie du gaz de Perrache vient de faire don aux pauvres de Lyon de 100,000 kilogrammes de coke: c'est par erreur qu'on avait annoncé un don de 50,000 kilogrammes.

— MM. Claperon père et fils sont invités à se présenter au bureau de la police municipale, à l'Hôtel-de-Ville, pour affaire qui les intéresse très-vivement.

#### DÉPARTEMENTS.

Un de ces jours derniers, nous avons vu passer dans notre ville, se rendant à Paris, M. le lieutenant-général Négrier, commandant supérieur de la province de Constantine.

M. Négrier était accompagné d'un capitaine des chasseurs d'Afrique.

— On écrit de Gray, à la date du 21 janvier:

*Prix des denrées au port de Gray le 20 janvier.*

Froment: première qualité, 19 f. 53 c. l'hectolitre; deuxième qualité, 18 f. 00 c.; troisième qualité, 17 f. 55 c.

Seigle: première qualité, 13 f.; deuxième qualité, 12 f. 50 c.; troisième qualité, 12 f.

Orge: première qualité, 12 f.; deuxième qualité, 11 f. 50 c.; troisième qualité, 11 f.

Avoine: première qualité, 8 f. 50 c.; deuxième qualité, 7 f. 75 c.; troisième qualité, 7 f. 21 c.

Sarrasin, 10 f.

Maïs, 12 f.

Légumes secs, 21 f.

Farine: première qualité, 51 f. les cent vingt-cinq kilogrammes; deuxième qualité, 48 f.; troisième qualité, 28 f.

Foin, 40 f. 43 c. les cinq cents kilogrammes.

Paille, 33 f. 00 c.

— On lit dans le *Franc-Comtois*:

« Les journées de dimanche et de lundi ont été attristées à Besançon par plusieurs graves accidents.

» Dimanche, vers les quatre heures du soir, on a retiré du Doubs, près de l'île de Malpas, le cadavre d'un inconnu qu'on présume âgé d'environ 34 ans et submergé depuis une vingtaine de jours. Il n'y a sur cet individu aucune donnée qui puisse aider à le reconnaître. On est porté seulement à croire, d'après ses vêtements, qu'il était marinier ou seigneur-de-long.

» Le même jour, à peu près à la même heure, des militaires ont trouvé gisant sur la route, non loin de la porte Taillée, un jeune apprenti coiffeur, Charles-Marie Carreau, âgé de 15 ans, qui, selon toute apparence, est tombé des rochers contigus à la rampe Saint-Léonard, dont les aspérités toujours dangereuses le sont d'autant plus dans ce moment que la gelée les rend extrêmement glissantes. Il avait plusieurs membres horriblement fracturés, et pourtant il donnait encore quelques signes de vie; mais il n'existait plus au moment où il a été apporté dans une maison du faubourg Rivotte.

» Enfin lundi, entre quatre et cinq heures du soir, un ouvrier pâtissier, Suisse d'origine, s'est jeté la tête la première, près du pont Sainte-Madeleine, du parapet du quai sur le chemin de halage. Il a été sur-le-champ relevé et porté à l'hôpital dans le plus fâcheux état. Il y a quelque espoir de le sauver. On attribue cet événement à un accès de fièvre délirante. »

— Le département de la Drôme, qui fournit abondamment du blé et des céréales de toutes sortes, de très-bons vins, de la soie fort estimée, des laines, des garances, des huiles d'olive et de colza, des noix, des fruits de toute espèce, etc., est essentiellement agricole; mais on lui a reproché à tort d'oublier l'industrie et de ne pas même savoir utiliser pour elle les richesses de son sol.

Des chiffres officiels répondent à ces accusations et les réfutent bien mieux que tous les raisonnements.

Le département de la Drôme, d'après le dernier recensement, possède près de 8,000 établissements industriels occupant ensemble 29,000 ouvriers environ.

Nous citerons les principaux:

240 filatures de cocons, occupant ensemble....	3,654 ouvriers.
136 fabriques pour ouvrir et mouliner la soie....	2,958
124 — de petites étoffes ou tissus de bourre	
de soie et de filasse.....	424
25 — d'étoffes de soie unies, crêpes, etc....	340
37 — de drap, occupant ensemble.....	1,200
1 — de couvertures de laine.....	140
9 — de serge et de ratine.....	58
48 foulons pour la draperie, ayant ensemble..	129
542 moulins à farine, mus par eau ou à vapeur.	1,124
3 forges à acier, ou aciéries.....	30
44 martinets, petites forges, taillanderies pour les faux et autres outils d'agriculture....	192
753 fabriques de toile de chanvre et de lin....	1,760
6 blanchisseries de toile.....	38
132 fabriques de faïences et de poteries diverses, porcelaines, grès, etc.....	1,047
116 fabriques de tuiles, briques et carreaux....	386
10 papeteries.....	120
1 fabrique de produits chimiques.....	8
1 — de sucre de betterave.....	42
247 fabriques d'huiles d'olive, de noix et de colza	677

Par ces chiffres, on voit que, si le département de la Drôme est agricole, il est aussi industriel.

Il y a cinquante ans à peine, on était souvent forcé de porter bien loin ses cocons, son blé, ses noix, ses laines, etc., soit pour en trouver le placement, soit pour les convertir en soie, en farine, en huile, en drap, etc. La Drôme est aujourd'hui également industrielle et agricole, et l'industrie, l'agriculture comme la population y sont dans un constant progrès. (*Courrier de la Drôme.*)

— En exécution de l'article 9 de la loi du 13 décembre 1842, M. le ministre de l'intérieur a nommé M. Derouzières inspecteur vérificateur de la librairie pour le bureau des douanes du Pont-de-Beauvoisin.

#### Nouvelles Diverses.

On écrit de Boulogne, le 19 janvier:

« Le 14, vers deux heures du matin, un brick fut jeté à la côte vis-à-vis Equihen. A quatre heures du matin, au moment de la basse mer, la population de ce hameau se porta en masse vers le lieu du sinistre. Nos marins se mirent dans l'eau en se tenant mutuellement au moyen d'une corde pour ne pas être enlevés par les lames, et s'approchèrent ainsi jusqu'à 25 mètres du bâtiment, encourageant l'équipage du geste et de la voix à prendre les mesures nécessaires pour se sauver, ce qui alors eût été facile; mais ces malheureux ne connaissaient probablement pas le danger de leur position, ou leur énergie était paralysée, car ils ne firent aucun effort. A six heures, la marée ayant commencé à monter, le navire fut entièrement brisé et l'équipage englouti. Les papiers du bord qu'on a retrouvés à la côte ont appris que c'était le brick suédois *Anders*, de 160 tonneaux, capitaine Janson, allant de Torrevieja à Gothembourg, avec un chargement de sel et d'oranges. »

— M. Bunel, notaire au Mesnil-Hubert, canton de Gacé (Orne), a été condamné le 23 décembre dernier par le tribunal de police correctionnelle d'Argentan à deux mois de prison et 50 f. d'amende pour abus de confiance. Le tribunal a en outre prononcé sa destitution.

— On écrit de Tulle au *Persévérant*:

« Il y a huit à dix jours, une maison a été incendiée au bourg de Dardazac. On nomme tout haut l'auteur de cet incendie, et l'on explique les motifs qui l'ont déterminé à commettre ce crime. Si l'on dit vrai, les motifs seraient assez extraordinaires. Le nommé \*\*\*, quoiqu'il eût avancé en âge, entretenait des relations intimes avec la femme d'un de ses voisins. Furieux de voir cette femme l'abandonner et lui préférer un jeune homme, il jura de les brûler pendant qu'ils seraient réunis; il mit en conséquence le feu à la maison où ils étaient enfermés pendant la nuit.

» La maison a été consumée par l'incendie, mais les deux amants se sont sauvés non sans peur ni dommage. »

— Le 16 courant, dans l'après-midi, une avalanche immense s'est détachée de la montagne du Glarnisch, et dans sa course rapide s'est précipitée vers la partie supérieure du bourg de Glaris, où elle a endommagé plusieurs bâtiments et fait tarir pour quelques heures toutes les fontaines publiques.

— Un individu a été relevé par les soins de la police dans la rue des Agaches, à Arras. Cet homme, étranger à la ville, gisait sans connaissance sur le pavé. Transporté à l'hôpital, il y a reçu les premiers secours, mais tous les efforts de la science ont été inutiles; l'inconnu n'est pas sorti de son évanouissement, et il est mort sans avoir pu faire connaître qui il était. On n'a trouvé sur lui aucun papier qui pût éclairer la police. Il a été constaté que son corps ne portait aucune blessure et que sa mort devait être attribuée aux suites d'une maladie.

— Nous lisons dans l'Observateur des Pyrénées :  
 « Une lettre de la Rochelle, du 14 janvier, apprend le naufrage de l'Al-mable-Céline, capitaine Lepout, partie de Bayonne à destination de Rouen le 2 du même mois. L'équipage, moins un mousse, a péri. »

— On écrit de l'île de Noirmoutiers (Vendée) :  
 « Dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, la foudre est tombée sur le clocher qui a été entièrement consumé. Toute la partie est de la ville a été couverte jusqu'à sept heures du matin des flammèches que la violence du vent portait sur les maisons. Grâce au zèle et à l'activité des habitants et surtout de la classe ouvrière, grâce aux précautions qui ont été prises, on est parvenu à éviter de plus grands malheurs. Mais que l'on se figure l'anxiété de la population entière lorsqu'on saura qu'à la distance de cent cinquante mètres de là existe un vieux château dans lequel, malgré toutes les réclamations que l'on a adressées depuis nombre d'années au gouvernement, l'on maintient un dépôt de poudre considérable. Heureusement que les vents soufflaient du côté de l'ouest, et que les flammèches ne portaient pas sur le château; autrement il eût été probablement impossible de préserver le château et d'empêcher les quarante milliers de poudre qui y sont renfermés de prendre feu. Que l'on juge des désastres qui en seraient résultés pour la ville entière ! »

— Voici quelques détails sur les désastres arrivés en Savoie, et dont nous avons parlé il y a quelques jours.

On écrit de la Maurienne :  
 « Dimanche dernier 15 du courant, à midi et demi, une énorme avalanche est partie du sommet de la montagne dite Cloux-Levins et est venue écraser et engloutir une maison habitée par dix personnes; mais il ne s'en est trouvé que cinq dans le bâtiment ou tout près, et ces cinq personnes ont péri. »

« Un autre accident est arrivé à la Giettaz (Haute-Savoie). Une avalanche a emporté huit maisons et quatorze habitants qui sont tous morts. »

« Un troisième accident du même genre a entraîné et écrasé une maison et quatre châteaux, et fait périr quatre personnes dans la commune des Houches, près Chamounix. »

« Plusieurs accidents ont eu lieu aussi à Thonon. »

— Quelques accidents funestes ont été occasionnés par la grande quantité de neige qui est tombée dernièrement dans plusieurs localités du Valais. Dans la vallée des Bains de Louèche, en particulier, on a eu à regretter de bien tristes désastres.

— La journée du 16 janvier a été funeste à plusieurs cantons de la Suisse. Celui d'Unterwald n'a pas été épargné. Le matin, vers trois heures, une avalanche s'est précipitée des sommets du Brimmelodberg, et, après avoir renversé près d'un millier de sapins, descendit bientôt avec une inconcevable furie sur les métairies, heureusement assez rares, de cette âpre contrée. Une grange fut renversée et plusieurs pièces de bétail tuées ou blessées. Plus loin l'avalanche enfonça les fenêtres d'une maison et une femme fut jetée hors de son lit par la violente commotion du bâtiment. Cette chute effrayante de neige montre encore aujourd'hui le sol couvert sur une longueur de huit à neuf cents pieds et une hauteur énorme qu'on n'a pu mesurer.

Les mêmes désordres se sont reproduits sur presque tous les points de la Suisse orientale. A Saint-Gall, l'ouragan avait une telle force que plu-

sieurs bâtiments ont souffert et qu'un grand nombre de personnes, réveillées par le bruit, ont cru à un tremblement de terre.

## Nouvelles Etrangères.

### SERVIE.

On écrit des frontières de la Turquie à la Feuille de Verone :  
 « Le nouveau gouvernement servien n'est décidément pas goûté par la nation, et il ne peut maintenant se soutenir que par la force. Les arrestations continuent et les exécutions ont lieu dans le plus grand secret. Les cadavres des victimes sont dépeupillés et jetés pendant la nuit dans le fleuve. Un grand nombre d'officiers, parmi lesquels se trouvent divers aides-de-camp du prince Michel et l'ex-commandant de Belgrade, ont été condamnés à mort par un conseil de guerre tenu sous la présidence de Wutschich et composé des satellites de ce dernier; mais Kiamul-Pacha, gouverneur de la forteresse, s'est opposé formellement à l'exécution de la sentence. Il paraîtrait que le gouvernement actuel ne peut plus compter sur l'appui de la Turquie, et que, grâce aux excès commis, il marche à grands pas vers sa chute. »

« La nouvelle de la fuite du ministre Rajewitsch ne s'est pas confirmée. Nous avons appris, d'un autre côté, que M. Markowicz, ex-secrétaire au ministère de l'intérieur, puis incarcéré pour le même motif qui avait fait arrêter le ministre de ce département, a été remis en liberté, grâce à l'intervention officieuse d'un consul étranger. »

— Georges Bibesko, le nouvel hospodar de Valachie, est âgé de quarante ans; il est le plus riche propriétaire de la Valachie. C'est un homme dont le caractère est éminemment français: gai, spirituel, loyal, généreux, mais d'une générosité pleine de délicatesse et sans ostentation. Dans la dernière assemblée des états, où la déchéance du prince Ghika a été préparée, il a développé comme orateur et comme écrivain un talent fort remarquable. Sa conversation est vive et enjouée. Son esprit, aussi éclairé qu'étendu, a reçu en France la culture de l'éducation universitaire et classique. Il a fait et complété ses études littéraires à Paris, dans l'institution Hallays-Dabot, actuellement dirigée par M. Galeron. Ses trois fils et son neveu Styry Bey sont aujourd'hui élevés dans le même établissement.

### ÉTATS BARBARESQUES.

Le nouveau pacha de Tripoli de Barbarie, Mehemet-Pacha, dont les journaux de Malte ont chanté la louange lors de son avènement, paraît devoir marcher sur les traces de son prédécesseur, Askar-Ali, d'exécrable mémoire.

Une lettre de Tripoli, en date du 9, annonce que le scheick Ghuma, qui s'était rendu dans cette ville, comptant sur la promesse solennelle faite par Mehemet qu'il pourrait librement retourner au sein de sa famille quand bon lui semblerait, a été arrêté dans la nuit du 28 décembre près de la maison où il logeait, et conduit comme un malfaiteur à bord d'un petit bâtiment de guerre turc qui, 24 heures après, a fait route pour Constantinople.

Cette affaire a produit une grande sensation à Tripoli, et l'on disait que le consul britannique avait vivement réclamé auprès du pacha.

Est-il surprenant que les agents du gouvernement turc soient partout détestés?

— L'association anglo-malaise pour l'abolition de l'esclavage a voté une adresse au bey de Tunis, pour le remercier de son décret du 8 décembre et l'encourager à persévérer dans sa résolution.

Nous avons déjà annoncé que par ce décret le bey abolissait l'esclavage dans l'avenir, puisque les enfants qui naîtront de femmes esclaves seront libres.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 28 JANVIER 1843.				
NOMBRE D'ACTIO	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,375	»
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	1,150	»
350	600	Grenoble. . . . .	800	»
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	750	»
400	700	Dijon. . . . .	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	150	»
1,740	600	Turin. . . . .	530	»
1,000	600	Montpellier. . . . .	725	»
1,000	600	Besançon. . . . .	450	»
1,000	600	Reims. . . . .	»	»
1,000	600	Metz. . . . .	800	»
360	500	Valence. . . . .	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	»	590
Idem.	1,000	Union. . . . .	515	»
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	730	»
1,500	800	Grangette et Calutte. . . . .	500	»
4,000	800	Côte Thiollière. . . . .	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. . . . .	»	»
1,000	1,000	Cèdes mines des Lites. . . . .	»	»
2,500	1,000	Comp. du Villars. . . . .	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	3,900
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	3,900	»
800	500	Rhône supérieur. . . . .	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .	4,400	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle. . . . .	»	9,000
4,500	1,000	Ponts. . . . .	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée. . . . .	2,550	»
500	2,000	du Palais de Justice. . . . .	1,725	»
220	2,000	de l'île-Barbe. . . . .	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise. . . . .	580	»
6,000	1,000	Canal de Givors. . . . .	760	»
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne..	6,825	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	4,900	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	»	22,000
2,600	1,000	Banque de Lyon. . . . .	3,200	»
Illimité	500	Omnium. . . . .	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,850	»
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Alleverd. . . . .	5,250	»

Etude de M<sup>e</sup> Pichot jeune, huissier à la Guillotière.  
 VENTE FORCÉE.

Lundi trente janvier 1843, à onze heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers objets saisis, tels que chariots, vache, cheval et harnais, etc. (1577)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N<sup>o</sup> 10.

A vendre ou à louer  
 A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

**VASTES BATIMENTS**  
 disposés  
**POUR UNE BRASSERIE DE BIÈRE,**  
 Situés à Cuire, en face du pont de l'île-Barbe, aux portes de Lyon,  
 avec un matériel superbe  
 et presque tout renouvelé.

L'acquéreur ou le locataire pourra aisément se rattacher une excellente clientèle, récemment dispersée, et qu'il ne paiera pas. On entrera en jouissance de suite.  
 Pour visiter la brasserie, s'adresser, sur les lieux, à M<sup>e</sup> Marcon, inspecteur des omnibus, et pour traiter sur le prix et les conditions, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire. (4900)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CHAZAL  
 NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A vendre  
 à un prix très-modéré.

**UNE MAISON**  
 Située à Rillieux (Ain),

SUR LA NOUVELLE ROUTE DE LYON A STRASBOURG,  
 Pouvant se diviser en deux corps de bâtiments ayant chacun un puits et un jardin séparé, mais attenant aux bâtiments. Une partie de ladite maison sert d'auberge. (4285)  
 S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Régipas.

A vendre de suite.

**Café et FABRIQUE DE CHOCOLAT** avantageusement connus et ayant une bonne clientèle. La location est à bon marché, le local très-vaste, et le bail de douze années. Cet établissement est situé dans un des meilleurs quartiers; il forme l'angle d'une place et d'une rue.  
 S'adresser chez M. Fransioli, place Bellecour 17, à Lyon. (5767)

A vendre pour cause de changement de commerce.

**Fonds d'Hotel à Belleville-sur-Saône.**  
 Cet hotel est en même temps restaurant et café. Il est situé à l'arrivée des bateaux à vapeur, sur l'endroit le plus commerçant du port.  
 S'adresser à l'Hotel de la Marine, à Belleville. (449)

A LOUER POUR NEUF ANNÉES.  
**L'ANCIEN HOTEL DE HENRI IV,**

Avec vastes écuries, remises et dépendances, cours d'Herbouville, près la Boucle.  
 S'adresser à M. Labille, architecte, rue de Pazzi, n. 9. (475)

A louer de suite,

**QUATRE GRANDS MAGASINS** contigus, une pompe dans l'intérieur, deux grandes caves, premier et deuxième étages, pouvant servir à un grand établissement, ayant une entrée rue Mulet, n. 16, et une autre rue Neuve, n. 21.  
 S'y adresser. (471)

A louer de suite.  
**EMPLACEMENT**

Dans l'île de la mairie de Vaise,  
 et attenant à ses bâtiments.

Cet emplacement est propre à une infinité d'établissements industriels, au centre de la population agglomérée; il est à la portée des routes royales, de la rivière, du marché, de l'église paroissiale et des autres établissements communaux.  
 S'adresser à la mairie de Vaise, tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, les dimanches exceptés. (5768)

**MALADIES SECRÈTES**

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et lueurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.  
 S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7257)

La boîte: 2 f. 50 c. **MALADIES SECRÈTES.** Le flacon: 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la Poudre végétale de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.)  
 S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

**SIROP PECTORAL DE MACORS**  
 AU MOU DE VEAU,

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.  
 Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.  
 A Lyon, chez l'inventeur, MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8; (7712)

**SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT,**  
 BREVETÉ DU ROI. — PARIS, RUE SAINT-DENIS, 141.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, est approuvé et recommandé par un grand nombre de médecins de l'Académie et de la Faculté. Il guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES de POITRINE, d'ESTOMAC et des INTESTINS, d'où résultent les rhumes, souvent si opiniâtres, les catarrhes, les crachements de sang, le croup, la coqueluche, la dysenterie.  
 Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Arduin, à Amplepuis; Giroux, à Belleville; Champin, à Givors; Michel, à Tarare; Bouvier, à Thizy; Bailliat et Ayot, à Villefranche; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Giroy, à Gex; Morel, à Thoissey. (6361)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N<sup>o</sup> 25.

**DÉPURATIF DU SANG**

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.  
 Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.  
**Prix: 5 fr. le flacon.**

En dépôt à Saint-Etienne. À la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

**RHUMES, CATARRHES.**

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (8120)

DU 21 AU 31 JANVIER INCLUSIVEMENT,

**LE CYGNE,**

dont la marche est supérieure  
 à celle de tous les bateaux de la Saône,  
 SANS AUCUNE EXCEPTION.

**PARTIRA POUR CHALON**  
 Les jours impairs à 7 heures du matin. (6688)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN GRAND CAFÉ ayant deux billards, situé grande rue de la Guillotière, n. 60. On donnera des facilités pour le paiement, moyennant garantie. S'y adresser. (461)

**FICHET,**  
 MÉCANICIEN,

Possède plusieurs Brevets d'Invention  
 et vient d'être honoré d'une  
 Médaille en or.

A Lyon, place du Concert, en face du pont  
 Lafayette.

Maison centrale à Paris.  
 rue Richelieu, 77.

**FABRIQUE DE CAISSES ET COFFRES-FORTS.**

Par ses perfectionnements, M. FICHET est parvenu à ôter aux malfaiteurs toutes réflexions capables de leur servir pour voler. Il fabrique aussi des serrures de sûreté. Si un malfaiteur tente de les ouvrir, il les ferme davantage, et le propriétaire de la serrure peut toujours ouvrir comme primitivement. Y compris deux clés à chaque serrure, elles sont du prix de 25 et 50 fr. chacune, toute posée.

Pour faire retomber les portes seules, M. FICHET vient de trouver un procédé qui ne coûte que 5 fr.; il est de beaucoup supérieur aux systèmes mis en usage jusqu'alors.

Il possède dans son magasin de Lyon plusieurs caisses et coffres-forts d'occasion à très-bon marché. (5764)

**LE PRÉSERVATIF DES ÉCOULEMENTS**

EST ENFIN TROUVÉ PAR

UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER.

Muni de ce remède, on n'a rien à craindre, lors même qu'on s'exposerait cent fois, mille fois à la contagion. Le même médicament guérit en quelques jours et sans danger LES ÉCOULEMENTS déjà existants, même les plus anciens.  
 Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 5<sup>e</sup>, de dix à trois heures. (6892)

**VARICES.**

**BAS ÉLASTIQUES LE PERDRIEL,**  
 sans œillets ni lacets.

Se mettant et s'ôtant comme des bas ordinaires; ils compriment méthodiquement les vaisseaux VARIQUEUX, les dégorgeant peu à peu, de manière à espérer la guérison d'infirmes jugées jusqu'à présent incurables.  
 PHARMACIE LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 78, à Paris. (Affranchir.) (8068-6264)

**15 francs.**

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

**TRAITEMENT VÉGÉTAL**  
 des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

**CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES** de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CELESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,  
 rue de la Poudrerie, 19.